

Mis en ligne par Arrête Ton Char !, le 11 janvier 2016 (dernière m.a.j. : 3 mars 2018)



La proposition de loi permettant de déchoir de la nationalité française les binationaux convaincus de terrorisme, y compris ceux nés Français, est en profonde contradiction avec la pratique romaine qu'il vaut la peine aujourd'hui d'interroger. Elle peut se résumer de manière simple par deux principes : tout homme a deux patries mais la citoyenneté est offerte à tous.

La binationalité comme phénomène ordinaire

C'est une évidence à Rome, Cicéron signale dans un texte classique (Des Lois, Livre 2, 5) que :

___ duas esse cen

Lire la suite de l'article de Philippe Cibois sur enseignement-latin.hypotheses.org